

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Paris, le 8^e Octobre — 1827

Personnel.

Officiers militaires.

Lettre
de l'omination.

Le Roi, Monsieur, sur ma proposition, a bien voulu, par une Ordonnance du 7. Decembre vous nommer Élève de la Marine de 2^e classe.

Vous serez attaché, en cette qualité, au port de Brest où vous devrez être rendu le 29 novembre prochain.

Vous vous présenterez, à votre arrivée, à M. le Préfet maritime, qui donnera des ordres pour votre embarquement.

I'ai l'honneur de vous saluer.

Le Pair de France

Ministre de la Marine et des Colonies,

C. Aug. L. Broizat

M. De Sarale (François Soul. Emmanuel) élève de 2^e classe.